

Décision du Président

Service TRANSPORTS
N° 9368
Date 13/01/2016
Objet Cession de quatre **véhicules** de transport pour personnes à mobilité réduite (791, 792,794,796) à la société ACTION NET'

Conformément à la délibération n° 5 du 18 avril 2014, prise par le Conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,

Conformément à la convention de délégation de service public de transports urbains liant le Grand Nancy à la société TRANSDEV NANCY, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2018, dans laquelle l'article 20 prévoit la réforme ou la vente des investissements mis à disposition du délégataire par l'autorité organisatrice,

Compte tenu de la décision du Grand Nancy de réformer les **véhicules** renouvelés en 2014,

Après consultation auprès de différents garages ou sociétés susceptibles d'être intéressés par la reprise des quatre **véhicules** de type Renault MASTER,

Après proposition de la société ACTION NET' de Varangéville en date du 10 novembre 2015 pour la reprise de quatre **véhicules** de transport pour personne à mobilité réduite,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

DECIDE

- de céder, en l'état, à la société ACTION NET', située 14 rue Berveiller à Varangéville (54110), 4 **véhicules** décrits dans le tableau suivant :

N° Parc	Marque	Type	Immatriculation	Mise en circulation
791	Renault	Master	74 ADM 54	28/12/2006
792	Renault	Master	75 ADM 54	28/12/2006
794	Renault	Master	169 AEY 54	01/06/2007
796	Renault	Master	177 AEY 54	01/06/2007

Les **véhicules** concernés ont été acquis le 8/12/2006 au prix unitaire de 52 411,69 € HT, soit 61 608,44 € TTC (parc 791 et 792), et le 15/05/2007 au prix unitaire de 52 382,50 € HT, soit 61 573,55 € TTC (parc n° 794 et 796).

- de signer les actes à intervenir.

Le montant de la cession s'élève à 100 € HT par **véhicule**, représentant un montant total de 400 € HT, soit 480 € TTC.

La société ACTION NET' assurera à sa charge l'évacuation et le transport des quatre **véhicules** réformés, actuellement stationnés au dépôt de bus du GHHP Lorraine, 15 Allée des Grands Pâquis à Heillecourt.

Les cessions de ces **véhicules** feront l'objet d'une sortie d'inventaire et de l'état de l'actif.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget annexe "transports" à la s/fonction 03 article 775 "matériel roulant" service 720.

Envoi Préfecture 13/01/2016
Retour Préfecture 13/01/2016
Publication 13/01/2016
Envoi Service 14/01/2016
Exécutoire 13/01/2016

Annexes



[cartes grises + factures 791 792 794 796.pdf](#)



[courrier transdev reforme 79](#)